

Rapport du Président

Commission Permanente du - 8 JUIN 2007

Service instructeur
Service de l'Environnement et de

Service consulté

l'Agriculture

Nº 6e 50-07

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (REPARTITION DE CREDITS) - C032

Résumé: Le présent rapport propose l'attribution de crédits de fonctionnement et d'investissement entre les différentes associations œuvrant en faveur de la protection de la nature, en conformité avec l'enveloppe globale « soutien à la vie associative et aux collectivités » fixée lors du vote du BP 2007 en date des 14 et 15 décembre 2006 et après soumission à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 10 avril 2007.

Après examen du rapport n°2007/I-6è/05, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé les 14 et 15 décembre 2006 d'inscrire un crédit de 1.977.000 € dont 125.000 € au titre des investissements et 1.852.000 € au titre du fonctionnement pour le soutien à la vie associative et aux collectivités. Comme les années passées et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention a été établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23.000 €.

La première série de demandes a été présentée en Commission Permanente le 16 mars 2007.

La présente note est relative aux demandes complémentaires qui concernent :

> SPA de MULHOUSE :

La SPA de Mulhouse est une association aidée chaque année au titre de ses actions en faveur de la protection des animaux domestiques, en particulier pour le fonctionnement du refuge. Au titre des équipements, le Conseil Général intervient, dans le cadre d'un projet de réfection pluriannuel des locaux, pour de petits travaux d'amélioration des bâtiments existants.

L'association rend compte régulièrement de son activité et de ses comptes. Les pièces administratives indispensables ont toutes été fournies à l'appui du dossier 2007.

Il est proposé la reconduction d'une aide au fonctionnement de 10.000 € et d'une aide à l'investissement de 10.000 € au maximum, pour la poursuite des travaux de réhabilitation du refuge animalier (carrelage et écoulement de la chatterie, renouvellement des cages d'hospitalisation et de fourrière des chats).

ANCLI (Association Nationale des Commissions Locales d'Information):

Le Conseil Général du Haut-Rhin soutient l'ANCLI pour son action en matière d'amélioration de l'information et de la transparence au niveau national des commissions locales relatives aux activités M. Pierre SCHMITT y siège en qualité de Président délégué de la CLS du CNPE de FESSENHEIM. 810 € ont déjà été votés sur la base des cotisations de l'année précédente ; cette cotisation a été revalorisée depuis lors, nécessitant une inscription complémentaire de 190 €. Il est proposé le vote de la somme correspondante qui portera le coût total de cette cotisation à 1.000 € pour l'année 2007.

Il vous est proposé de donner un avis sur ces propositions d'attribution de subventions qui ont été préparées conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2007 et seront prélevées sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement et 204/2042-738 en investissement. La cotisation sera prélevée sur le chapitre 011/6281-738.

les BUTTNER

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

2/2